



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2021-09 modifié

COMPOSITION DE LA COMMISSION PROMOTION

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'avis du comité technique du 4 février 2021,

Vu le résultat du tirage au sort effectué le 12 février 2021,

ARRÊTE

Article 1 : La composition nominative de la commission promotion est la suivante :

Les personnels de l'établissement par catégorie, tirés au sort parmi les personnels IRTF de l'établissement sont :

- Pour les agents de catégorie C : Rita BERLIOZ-ARTHAUD (titulaire), Régis GASTALDI (suppléant),
- Pour les agents de catégorie B : Arnaud MARCON (titulaire), Laila LEMCHEMA (suppléante)
- Pour les agents de catégorie A : Jean-Daniel DURAND (titulaire), Fabienne PARA (suppléante)

Le directeur de l'établissement, Renaud PAYRE

La directrice générale des services, Delphine GARDETTE

La responsable des ressources humaines, Camille RENAUD

L'experte extérieure à l'établissement occupant une fonction RH -chargé de la GPEEC, du recrutement ou de la carrière des BIATSS- dans un établissement membre du CHEL[s] est :
Frédérique POLITIS, responsable du recrutement et du développement des compétences à l'ENS
Lyon

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 12 février 2021

Le directeur de l'IER de Lyon

Renaud PAYRE

